

Le 7 avril 2005

DÉPÔT SEULEMENT

CAS - 106M
C.G. - EGALITE
FEMMES ET HOMMES

Maître Denise Lamontagne
Secrétaire de la Commission des affaires sociales
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.14
Québec (Québec) G1A 1A3

OBJET: *L'Avis : « Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes »*

Madame,

Nous sommes un groupe d'hommes travaillant au Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges à titre soit de psychologue, de commis, de travailleur social, d'agent de relations humaines, de psychoéducateur, d'informaticien ou de chefs de services. Depuis plus de deux ans, nous travaillons à sensibiliser les citoyens et les hommes de notre région à la condition des hommes, entre autres aux particularités masculines, aux attitudes des hommes à l'égard de nombreuses problématiques sociales et à la compréhension qu'ils en ont.

Nous avons été informés que la Commission des affaires sociales avait eu le mandat d'organiser des audiences publiques à compter du 25 janvier 2005 dans le cadre d'une consultation générale sur un document intitulé : *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, préparé par le Conseil du statut de la femme.

Ce Conseil présente son rôle comme étant celui de donner son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats. Voir à cet effet la page de présentation de l'éditeur de *L'Avis*. Nous avons également pris connaissance du dit document : *L'Avis*.

On y traite, entre autres, d'un projet de recherche d'égalité entre les hommes et les femmes et, à notre connaissance, les hommes ont été complètement exclus ou du moins n'ont pas fait partie de la préparation de cet Avis. De plus, la Commission des affaires sociales a commencé à faire sa consultation sans se préoccuper outre mesure de cette erreur fondamentale. Comment faire un contrat avec une autre partie si cette autre partie n'a pas posé ses attentes dès le départ ?

Dans cet Avis, des femmes parlent au nom de cet autre 50% de la population que sont les hommes. Elles ont sans doute leur idée de ce que sont les hommes et de leurs besoins. Mais elles évaluent les besoins des hommes sans les consulter. Comme si les hommes n'avaient pas d'opinion sur le sujet! La démarche actuelle ainsi biaisée a très peu de chance, à notre avis, de faciliter un rapprochement entre les femmes et les hommes, et encore moins de chance d'arriver à établir un véritable contrat social entre femmes et hommes.

Nous vivons en société et nous désirons développer des rapports égalitaires. Il est impensable que cela se fasse de façon isolée : les femmes d'un côté et les hommes de l'autre. Il est indispensable d'impliquer les deux parties dès le départ. Nous faisons toutes et tous partie de l'équation.

Les hommes ont autant de besoins que les femmes et, dans certains secteurs, ils ont encore plus de besoins que les femmes, comme en santé physique (morbidity infantile, espérance de vie plus courte, certains cancers, à titre d'exemples) et en santé mentale (suicide, déficit d'attention et hyperactivité). Comment expliquer que cela ne soit pas dit et reconnu dans notre société ?

La pauvreté est également un phénomène très connu des hommes et non seulement des femmes. Ainsi, en 2001, le revenu d'emploi médian (en dollars constants) des hommes québécois était de 28 798\$, c'est dire que 50% des hommes ayant un revenu d'emploi gagnaient moins de 29 000\$ (Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1980-2001, T. 101). Avec un tel revenu médian, comment peut-on parler constamment de la richesse des hommes et de la pauvreté des femmes? Ceci est confirmé par la proportion de femmes et d'hommes qui vivent sous le seuil de faible revenu. En 2000, 17,3% des hommes québécois et 20,8% des femmes québécoises vivent sous le seuil de la pauvreté (Statistique Canada, Recensement de 2001). Une différence certaine mais une pauvreté tout aussi certaine pour des centaines de milliers d'hommes québécois. Il ne faudrait surtout pas que la Commission diffuse des préjugés erronés concernant les hommes.

Les services sociaux généraux s'adressent peu aux hommes, d'abord par leur nombre, et ensuite par leurs modalités de fonctionnement. Au Québec, les ressources financières spécifiquement dédiées aux hommes sont dix fois inférieures à celles des femmes et ne concernent pratiquement que des services reliés à la violence (voir site MSSS sur le financement indirect d'organismes communautaires). Parmi les services existants, il y a peu de services qui tiennent compte des besoins réels des hommes. Les services actuels portent sur les problématiques qui dérangent le plus socialement telles que la violence domestique, l'alcoolisme et la toxicomanie, le suicide. Enfin, le plus souvent, les méthodes d'intervention, d'abord destinées aux femmes, n'ont pas été repensées ni ajustées en fonction des particularités masculines.

C'est dire que les problématiques masculines ne sont pas mises de l'avant, pas plus que les besoins de services des hommes. Il est tout simplement injuste qu'il en soit ainsi et il serait impardonnable que la Commission laisse aller cette inégalité. Il est temps de briser le silence qui entoure les problématiques et les besoins des hommes comme il est grand temps de donner aux hommes le soutien et l'aide financière qui leur permettraient de mieux faire entendre leurs besoins.

Nous suggérons donc que la Commission révise sa grille d'analyse afin que celle-ci regroupe les deux parties, femmes et hommes, en n'oubliant pas d'inviter les intervenants et les experts qui oeuvrent déjà auprès des hommes dans les divers organismes publics et privés.

Un débat de société sur les rapports entre les femmes et les hommes est essentiel à la mise en place d'un nouveau contrat social entre eux, et il est tout aussi essentiel que les femmes y participent... avec les hommes!

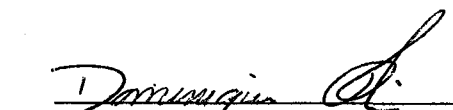
Espérant que vous porterez une oreille attentive à notre requête, nous vous prions, Madame, d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux.

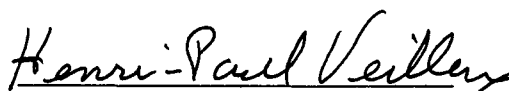
Henri-Paul Veilleux

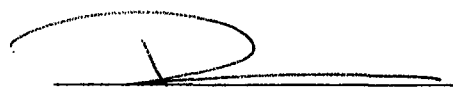
Marc Pontbriand

***pour le Regroupement d'intervenants masculins
du CSSS Vaudreuil-Soulanges (mission CLSC)***

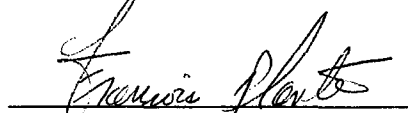
Lesquels membres du regroupement ont signé ci-dessous :

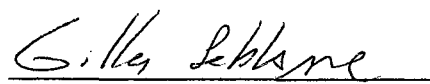

Dominique Pilon


Henri-Paul Veilleux


Bertrand Myre


Marc Pontbriand


François Plante


Gilles Leblanc


Pierre Larocque


Maxime Leblanc

c.c. M. Yvon Marcoux, député de Vaudreuil et ministre de la Justice
M^{me} Lucie Charlebois, député de Soulanges